

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2013**

L'An Deux Mille Treize le seize juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.

Etaient présents : Mmes – ANGLADE - GINISTY - A.M. GLANDIERES –LACAMPAGNE - LADOUX – MARTIN – MICHEL - REY

Mrs – ANGLES – BATUT - CAYRON – DELPERIE - GRANDESSO – MAZELIER – REGIS - RUFFAT SALVAN - TAVET

Absents représentés : Mme AUSSEIL procuration à Mr BATUT - Mme LANTUECH procuration Mme GINISTY - Mr CLUZEL procuration à Mr GRANDESSO

Absents – Mr CAVIALE - S. GLANDIERES - Mr LE DERFF – Mme LESIEUR – Mr SEPTFONDS – Melle SOLIGNAC

Secrétaire de séance : Mme MICHEL

.....  
Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. Il fait part à l'Assemblée des procurations.

\*\*\*\*\*

**Communication des décisions municipales N°2013-011 à N°2013-040  
(prises dans le cadre de la délégation conférée au Maire par délibération du conseil municipal du 02 avril 2008)**

Délibération N°130716-01

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

\*\*\*\*\*

**Révision du Plan Local d'Urbanisme : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).**

Délibération N°130716-02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) Le Conseil Municipal débat sur la base du document fourni par le bureau d'études SOL et ET CITE et en particulier sur les grandes orientations suivantes :

- **Orientation 1 = préserver les richesses naturelles du territoire**
  - ° protéger durablement les espaces dont la valeur écologique est reconnue
  - ° valoriser et étendre les richesses de la « nature ordinaire »
  
- **Orientation 2 = valoriser l'activité agricole comme ressource économique et paysagère du territoire**
  - ° protéger durablement le territoire agricole
  - ° soutenir et favoriser le maintien et le développement de l'activité
  
- **Orientation 3 = projeter un développement urbain raisonné et anticipant les mutations futures**
  - ° contenir l'urbanisation dans une ville accessible au plus grand nombre
  - ° développer le noyau urbain de façon durable
  - ° anticiper le renforcement de l'accessibilité d'Espalion

- **Orientation 4 = permettre à chaque espace de se développer en cohérence avec sa vocation**
  - déterminer les hameaux en capacité d'accueillir de l'habitat de façon qualitative
  - gérer durablement la présence de l'activité agricole au sein des ensembles bâtis
  - préserver les espaces naturels et patrimoniaux
  
- **Orientation 5 = soutenir l'activité économique locale et son rayonnement sur le Territoire Nord Aveyron**
  - conforter l'offre commerciale du centre-ville
  - poursuivre la valorisation des zones d'activités
  - valoriser les ressources naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles

Lors du débat, quelques questions sont posées :

- Comment mettre en œuvre ces orientations ? avec quels moyens ?  
Précisions apportées : le PLU amorce une dynamique, un contexte, il appartient ensuite au Conseil Municipal de mettre en place un programme d'actions.
  
- La réduction de la consommation de l'espace va-t-elle conduire à dénaturer les hameaux ?  
Précisions apportées : un point d'équilibre dans les différents espaces doit effectivement être trouvé tant dans le milieu agricole que dans l'urbain. Cet équilibre doit également être trouvé pour la reconquête du centre-ville dans le cadre du stationnement, de la circulation et de l'habitat.  
Il est effectivement essentiel de trouver un équilibre entre la nécessité de maintenir et de préserver l'activité agricole et préserver la vie dans les hameaux, de densifier les espaces tout en développant la vie dans le centre-ville (vies sociales, économiques ...)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

\*\*\*\*\*

**Subvention 2013 : Versement d'un 2<sup>o</sup> acompte de 45 000 Euros pour l'Association Générale des Familles dans le cadre de la gestion du Multi-accueil**

Délibération N°130716-03

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 19 octobre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé une convention de partenariat avec l'Association Générale des Familles pour la gestion du Multi-Accueil.

Il précise à l'Assemblée que l'article 2 – Titre 3 de cette convention précise que la Commune d'Espalion participe financièrement au fonctionnement de cette structure.

Il précise que le budget prévisionnel prévoit une aide de la Commune d'Espalion de 139 368 € pour 2013.

Afin de permettre à l'Association Générale des Familles, de régler certaines charges, le Maire propose de verser à cette association un acompte sur la participation communale 2013 d'un montant de 45 000€ (le versement d'un premier acompte de 50 000€ avait été adopté lors du conseil municipal du 05/02/2013).

La subvention définitive sera proposée ultérieurement au vu des éléments financiers définitifs 2012 et des perspectives 2013.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

### **Vente Local Moncet**

Délibération N°130716-04

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il est nécessaire pour des raisons techniques et financières, de procéder à une rationalisation du parc immobilier de la collectivité.

Dans cette perspective, il propose de céder le local « Moncet », sis rue du Dr Trémolières (parcelle AL 860) et de le proposer comme un local commercial.

Suite aux offres déposées auprès de l'étude de Maître LCAZE, Huissier de Justice, et sur proposition de Mr le Maire, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la vente** de ce local à la SCI La Barrière représentée par Mr Claude NEYROLLES au prix proposé de 167 600€ (offre la plus élevée).

**Approbation à l'unanimité des membres présents.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

G. CAYRON